

ACP BALMORAL  
Avenue E. Plasky 121  
1030 Bruxelles  
BE0837.649.438

**Copie affichée dans l'immeuble**

Louvain-La-Neuve, le 26 août 2019

Mesdames, Messieurs,  
Chers occupants,

Comme vous le savez sûrement, l'assemblée générale de votre immeuble a décidé, à la dernière assemblée, de faire réaliser les travaux de remplacement de chaufferie.

Mandat avait été donné au conseil de copropriété (avec l'aide de Messieurs Caira et Van Custem) pour discuter, analyser, comparer les devis des deux fournisseurs retenus en AG.

Le choix final s'est porté sur la société JMT Chauffage. Le temps de réunir l'ensemble des intermédiaires, chauffagiste, SIBLEGA - installation du compteur gaz, travaux de prévention incendie, travaux étanchéité, il avait été décidé de réaliser le travail en septembre de cette année.

Le chantier débutera la semaine du 2 septembre avec démontage et préparation du locale chaufferie.

**L'eau chaude et le chauffage seront coupés à partir du lundi 9 septembre jusqu'au 27 septembre. L'eau froide reste active durant toute la période des travaux, sauf quelques coupures très limitées.**

Il est évident que le chauffagiste fera tout son possible pour réactiver l'eau chaude et le chauffage le plus vite possible à partir du moment de la coupure, mais le temps de démontage, couper l'ancienne chaudière, nettoyer le local, tuber la cheminée, monter les nouvelles chaudières, ..., est malheureusement nécessaire.

Une communication sera faite dans l'immeuble durant les travaux pour que chaque propriétaire, ouvre les vannes des radiateurs de son appartement afin de faire circuler un produit nettoyant. La date vous sera communiquée ultérieurement. Des bruits de circulation d'eau pourront se faire entendre dans les tuyauteries.

ACP BALMORAL  
Avenue E. Plasky 121  
1030 Bruxelles  
BE0837.649.438

Il est aussi demandé à chaque propriétaire qui ne possède pas de vanne thermostatique et/ou qui rencontre des problèmes avec un(e) radiateur/vanne, de se manifester rapidement par e-mail sur [syndic@dynamic-immo.com](mailto:syndic@dynamic-immo.com)

Le chauffagiste interviendra chez vous pour régler le problème ou remplacer la vanne. Pour rappel, Bruxelles environnement impose l'installation de vanne thermostatique.

!! Bon à savoir : à Bruxelles, ces travaux donnent droit à une prime de 10, 20 ou 30 € par vanne thermostatique, selon votre revenu. [Consultez le site de Bruxelles Environnement pour plus d'infos. !!](#)

Une longue coupure d'eau chaude et chauffage n'est jamais facile à organiser et particulièrement pour les personnes fragiles et/ou avec enfants, nous espérons que cela se passera le mieux possible et nous sommes certains, que le chauffagiste fera le maximum pour limiter le délai de coupure.

Le syndic se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

**Pour les propriétaires (occupants) du 8e et du 9e étage**, les terrasses avant seront réalisées à partir du 2 septembre. Merci d'évacuer tout objet se trouvant sur celle-ci. L'ensemble du matériel passera par une nacelle extérieure, mais les hommes passeront peut-être par des appartements.

Le syndic

Dynamic-Immo syndic – 010/45.95.14 – [syndic@dynamic-immo.com](mailto:syndic@dynamic-immo.com)  
Rue de la Gare 1/004 – 1348 Louvain-La-Neuve